

DEC182072DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Olivier Fudym, directeur du bureau du CNRS « Brésil Côte Sud »

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181214DERCI du 1^{er} février 2018 portant renouvellement de M. Olivier Fudym aux fonctions de directeur du bureau du CNRS « Brésil Côte Sud » ;

Vu le projet d'avenant à l'accord de coopération GUYAMAZON conclu entre le CNRS, l'Ambassade de France au Brésil, l'IRD, le CIRAD, la collectivité territoriale de Guyane (CTG), la fondation d'appui à la recherche de l'Etat d'Amapa (FAPEAP), la fondation d'appui à la recherche de l'Etat d'Amazonas (FAPEAM), la fondation d'appui à la recherche de l'Etat du Maranhao (FAPEMA) et la fondation d'appui à la recherche de l'Etat du Para (FAPESPA) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Olivier Fudym, directeur du bureau du CNRS « Brésil Côte Sud », à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, l'avenant à l'accord de coopération GUYAMAZON susvisé.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 juillet 2018

Le président-directeur général

Antoine Petit



Le président-directeur général

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 49 13